

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte = Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle = Rivista svizzera di storia religiosa e culturale

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 105 (2011)

Artikel: Les attentes du diocèse d'Annecy face au Concile

Autor: Deloche, Esther

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-390487>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les attentes du diocèse d'Annecy face au Concile

Esther Deloche

Dès le début des années Cinquante, le diocèse d'Annecy vit à l'heure de réflexions nées à la fois l'enquête Boulard et de l'expérience des missions régionales. L'ensemble de ces deux éléments, qui dans certains cas sont concomitants, permet de connaître de façon assez précise la situation religieuse annecienne à la veille du décès de Mgr Cesbron, évêque depuis 1940 et qui intervient en 1962.

Dans la présente communication, nous souhaitons présenter les résultats d'une enquête qui se tient dans le dernier trimestre 1962 et le tout début de l'année 1963. Même si cette enquête pré-conciliaire n'est ni unique, ni exceptionnelle – à la même période, dans les diocèses voisins de Maurienne et de Tarentaise, Mgr Bontems¹ interroge les prêtres et les fidèles sur leurs attentes face au Concile – elle constitue, malgré tout, un témoignage intéressant pour l'historien. Toutefois, cette source d'informations n'est que partielle puisque les réponses qui nous sont parvenues ne concernent qu'une partie du diocèse ce qui nous laisse dans l'impossibilité de présenter une vision complète des attentes des fidèles. L'absence d'informations pour l'ensemble du diocèse – notamment des paroisses pratiquantes – est donc un premier frein à cette étude.

Après avoir rapidement présenté la composition des réponses nous nous intéresserons aux différents thèmes qui sont abordés dans cette enquête. Ceux-ci se regroupent entre autre autour de la liturgie, de l'enseignement de l'Église, de la doctrine chrétienne ou encore de l'organisation territoriale et de la répartition du clergé, sans oublier le rôle du laïc.

Les réponses proviennent à la fois de séminaristes, de prêtres en charge de paroisse et de laïcs. Concernant ces derniers, il s'agit souvent de personnes engagées dans des mouvements qu'ils soient d'action catholique générale ou spécia-

¹ C. Sorrel, Prêtres et laïcs devant le concile Vatican II. L'enquête de Mgr Bontems dans les diocèses de Maurienne et Tarentaise (1963), dans: Mélanges offerts à M. le professeur Bernard Grosperin, Chambéry 1994 (Bibliothèques des Études savoisiennes 1), 301–330.

lisée. La rédaction des réponses se fait de deux façons. La première consiste à réunir un groupe de réflexion qui établit un résumé des différentes idées émises par le groupe. Les réponses ne sont donc pas personnelles, ce qui implique qu'un premier choix est réalisé. La seconde façon – qui est sans doute la plus intéressante pour l'historien – est, quant à elle, composée des réponses individuelles. Malgré tout, cette diversité des réponses permet d'avoir une image plus précise des aspirations et des manques qui peuvent se faire ressentir au sein du séminaire. Elles permettent également de connaître les attentes des hommes déjà expérimentés que sont les prêtres. Enfin les laïcs par leurs réponses offrent une vision précise des attentes d'une partie des fidèles. Les réponses provenant des milieux ouvriers ou des mouvements de jeunesse sont plus critiques que celles venant des milieux indépendants ou des mouvements d'action catholique générale.

Les réponses les plus nombreuses sont celles des laïcs. Les réponses étaient de trois cent soixante-dix-neuf et se répartissaient dans les huit zones qui composaient le diocèse. Pour les laïcs, il y avait cent quatre-vingt-quatre groupes de réflexion auxquels s'ajoutaient quatre-vingt-dix-sept individuels. Alors que pour les prêtres et les séminaristes, il n'y avait que vingt-sept groupes de réflexion et trente individuels. Enfin pour les religieuses et les religieux, vingt-et-un groupes de réflexion s'étaient penchés sur le questionnaire ainsi que vingt individuels. Les réponses que nous avons pu consulter concernent principalement Annecy et sa proche banlieue ainsi que la vallée de l'Arve. Les origines et les noms des répondants n'est pas systématiquement connus.

L'une des premières questions porte sur la doctrine et la connaissance de l'enseignement de l'église.

Dans leur majorité, les séminaristes s'accordent pour dire que cette connaissance est «superficielle [chez] l'ensemble des chrétiens». ² Même si les troisièmes années soulignent le fait que seule «une élite, surtout les membres de l'action catholique» connaît cet enseignement de l'église. Pourtant, les militants de ces mêmes mouvements affirment le contraire. Des ouvriers d'Annemasse rappellent que «l'enseignement de l'Église n'est pas connu parce que exprimé dans un style trop difficile», ³ et qu'il serait à souhaiter que «cet enseignement soit repris en chaire et expliqué pour être aussi présenté dans des conférences». ⁴ Les membres de la Paroisse Universitaire (PU) d'Annemasse – Saint-Julien pensent, quant à eux, que «l'enseignement de l'Église n'est ni bien connu, ni bien compris». ⁵ Ils estiment d'ailleurs que le sermon dominical est un moyen «souvent négligé» qui pourrait pourtant «faire connaître l'enseignement de l'Église».

² Archives Diocésaines d'Annecy (ADA). 3 A. Concile.

³ Ibid. Réponses d'une équipe d'ACO d'Annemasse.

⁴ Ibid. Réponses d'une équipe d'ACO d'Annemasse.

⁵ Ibid. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien. L'équipe enseignante d'Annemasse se compose de six enseignantes publiques, d'un instituteur public et d'un conjoint non enseignant. «Il est normal que ces œuvres demandent de l'argent, mais un sermon entier dans ce but alors que les fidèles ont tant à apprendre, c'est trop.»

Ils regrettent en effet qu'il soit trop souvent «fait par un prédicateur étranger en vue d'une quête immédiate pour une mission ou une conférence de Saint-Vincent-de-Paul». ⁶ Des enseignants d'Annemasse estiment qu'il y a un manque de diffusion ce qui est grave puisqu'il ne faut pas perdre de vue «qu'il faut arriver à faire sortir de la passivité des milliers de simples pratiquants qui ne [le] connaissent que vaguement». ⁷

La question de l'application de la doctrine à la vie quotidienne voit une opposition assez nette entre les positions des laïcs et celles des séminaristes. Les principaux griefs portent sur sa diffusion et sa compréhension. Un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse rappelle que «l'enseignement de l'Église ne paraît pas assez largement diffusé» ⁸ mais qu'en même temps pour être compris, il «doit donc être adapté aux conditions de vie actuelle» ⁹ et non plus traiter de «problèmes périmés qui n'accrochent pas et ne semblent pas nécessaires». ¹⁰ Cette question de temporalisation de la doctrine se retrouve également dans le groupe de la PU d'Annemasse – Saint-Julien pour qui «l'enseigne-

⁶ Ibid. D'ailleurs concernant la prédication, l'équipe rappelle qu'elle devrait être un «sermon court et substantiel qui soit une nourriture spirituelle, qu'il ne soit pas un cours rapidement débuté, mais un partage de vie spirituelle».

⁷ Ibid. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse.

⁸ Ibid. L'équipe d'ACO d'Annemasse rappelle que l'enseignement de l'Église n'est pas diffusé dans la grande presse. Alors que les membres de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand estiment que «l'Église n'utilise pas assez les méthodes modernes d'informations qui atteignent le peuple (journaux neutres à grand tirage)». ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand. Les hommes de l'ACGH d'Ambilly déplorent «le peu de moyen de la presse catholique journalière dans le diocèse» et regrettent «vivement Le Réveil». ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'ACGH d'Ambilly. En août 1951, l'abbé Riguet publiait dans la Revue du Diocèse d'Annecy, un article s'intéressant à la question de la bonne presse et où il rappelait que les catholiques devaient veiller à ne pas lire n'importe quel journal. Revue du Diocèse d'Annecy, n° 34 (23 août 1951), 515. Le journal Le Réveil cesse sa publication en 1952. À cette occasion, Mgr Cesbron publie un communiqué où il recommande à ses diocésains la lecture de L'Écho-Liberté. Revue du Diocèse d'Annecy, n° 10 (6 mars 1952), 136. À la suite de ce dernier, Maurice Raucaz, secrétaire diocésain de l'ACO, s'adresse à Mgr Cesbron, pour lui dire qu'en «tant que militant ouvrier, [il doit lui] dire qu'il a] souvent été choqué par le manque d'information du Réveil sur les événements ouvriers ou d'intérêt général. [place importante au discours de de Gaulle mais rien sur les 10'000 mineurs en grève dans le nord]. [...] A la suite de cette orientation de la presse quotidienne d'inspiration catholique, je constate qu'un nombre assez important de chrétiens et notamment de militants, qui ont besoin d'une information et qui veulent un journal n'allant pas à l'encontre de leur prise de conscience politique, se sont détournés du Réveil. Echo liberté, qui dans ses 2 premiers numéros, semble plus encore axé vers la droite classique et, semble-t-il, vers le RPF, ne les attirera pas, bien au contraire. [...] Il s'] oblige à l'occasion d'événements politiques ou ouvriers importants à lire l'ensemble de [la] presse quotidienne. [Il doit] constater que celle d'inspiration chrétienne prive ses lecteurs d'informations qui modifieraient leurs jugements et que d'autre part ceux qui veulent des informations ouvrières doivent les chercher ailleurs.»

⁹ Ibid. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse.

¹⁰ Ibid. Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand.

ment [...] répondrait assez bien aux besoins de l'homme moderne». ¹¹ Pour cette équipe enseignante, certains «problèmes demanderaient un enseignement plus précis, plus clair, moins intemporel», ¹² comme les questions de la limitation des naissances, du respect de la vie, du droit à la propriété, de la guerre ou encore de la solidarité entre les nations. Ce sont ici des thèmes qui se retrouvent dans d'autres réponses, comme celles de l'école secondaire de Ville-la-Grand, où les participants souhaiteraient un «enseignement plus précis et plus clair sur les faits qui font problèmes», à la fois du dogme (péché originel ou genre littéraire de la Bible), des questions familiales (limitation des naissances) ou encore des questions sociales (euthanasie, peine de mort ou guerre). ¹³ Les ouvriers annemassiens aimeraient que les problèmes de «droit à la propriété, [de] participation aux bénéfices et à la gestion des entreprises, [d'] organisation du travail, [de] rendement, d'automatisation [ou encore de] licenciement» soient «préciser par l'Église». ¹⁴ Les fidèles et les séminaristes n'ont pas la même vision de la question. En effet, les séminaristes de première année pensent que l'enseignement de l'Église «souvent présenté sous forme des règles générales» répond «d'autant mieux aux besoins qu'il répond pratiquement dès qu'un problème nouveau se pose: question algérienne, torture, procès de Liège». ¹⁵ En revanche, les secondes années estiment qu'il serait nécessaire «d'adapter l'enseignement aux communautés particulières, [avec] une certaine spécialisation des sujets adaptés à un ensemble plus restreint: région ou profession». ¹⁶ Ils prennent l'exemple de certaines régions qui «pourraient mettre l'accent sur l'accueil du tourisme». ¹⁷

Prêtres et laïcs s'accordent pour opposer un certain nombre de critiques à la liturgie. On lui reproche sa complexité et l'utilisation de certains éléments qui sont considérés par certains comme «pure archéologie» (amict, lavabo, manipule). ¹⁸ Un prêtre rappelle d'ailleurs qu'un jour «quelqu'un disait [à propos de la liturgie]: «les cérémonies pontificales, c'est du théâtre»». Il ajoute qu'il en a «souffert pendant tout [s]on séminaire», ¹⁹ car il se trouvait «devant un code de rubriques».

¹¹ Ibid. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

¹² ADA. 3 A. Concile. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

¹³ Ibid. Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand. À Vétraz-Monthoux, les réponses de l'ACO, de l'ACGH, de l'ACI montrent que les participants à l'enquête souhaiteraient de plus amples informations à la fois sur l'armement nucléaire, la décolonisation et sur la limitation des naissances et l'euthanasie.

¹⁴ Ibid. Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse. Ils évoquent également la question de la limitation des naissances.

¹⁵ Ibid. Réponses des séminaristes. Le procès de Liège fait référence à une affaire qui a beaucoup touché la Belgique à la fin de l'année 1962, avec l'ouverture du procès à Liège, d'une famille qui avait ôté la vie à un enfant né sans bras.

¹⁶ Ibid. Réponses des séminaristes.

¹⁷ Ibid. Concernant cette question, rappelons que l'abbé Philippe, curé des Gets, a préparé ses paroissiens à l'accueil des touristes. Il a également travaillé dans ce sens avec l'abbé Converset, curé de La Clusaz. Entretien avec l'abbé Philippe.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid. Réponse d'un prêtre, aumônier d'action catholique, âgé de 39 ans.

Pour lui, il serait nécessaire que le «célébrant puisse lui-même annoncer l'Épître et l'Évangile, au lieu d'être condamné à les lire en latin pendant que quelqu'un d'autre, prêtre ou laïc, les lit en français», car «le célébrant n'a-t-il pas comme charge d'annoncer la parole de Dieu?».²⁰ La question de l'intelligibilité de la liturgie est également une notion qui revient de façon récurrente dans les réponses. L'équipe d'ACO annemassienne souhaite que la «liturgie de la Parole soit intelligible» et que «dans la liturgie eucharistique, l'assemblée s'exprime dans un langage qu'elle comprend».²¹ Certains regrettent l'usage du latin estimant que cela ne leur permet «pas suffisamment de rencontrer Dieu».²² Dans la basse vallée de l'Arve, les fidèles déclarent qu'en toute «franchise, les cérémonies liturgiques n'aident le plus souvent pas à rencontrer Dieu. L'avant messe n'instruit pas».²³ Si pour certains il est nécessaire d'apporter un certain nombre de changements, d'autres estiment que la «liturgie actuelle répond entièrement à [leurs] besoins».²⁴ Quelques commentaires portent aussi sur une adaptation des règles eucharistiques. Tel est le cas à Mieussy, où les paroissiens demandent que «le jeûne eucharistique soit fixé à une heure avant la communion pour permettre aux travailleurs de l'usine et des champs de pouvoir boire avant de communier dans la soirée».²⁵

La question de l'utilisation du français²⁶ est un élément récurrent dans l'enquête. Des nuances sont apportées notamment pour le cas où la langue vulgaire primerait sur le latin. Il s'agirait en effet «de donner une introduction et un commentaire pour que les textes soient mieux compris, surtout dans le cas des épîtres».²⁷ Certains souhaitent que les sermons soient plus «consacrés à une explication de la messe», celle-ci étant pas «assez comprise, donc pas assez expliqué et commenté».²⁸

Cette question reste un problème majeur même s'il n'est pas le seul à expliquer les difficultés de communication de l'Église. Les membres de la PU d'Annemasse – Saint-Julien déclarent qu'ils sont «tous pour une extension du français

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid. Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

²² Ibid. Réponse de l'ACGF de Viuz-en-Sallaz.

²³ Ibid. Réponses de Mieussy.

²⁴ ADA. 3 A. Concile. Réponse de l'ACI d'Ambilly.

²⁵ Ibid. Réponses des paroissiens de Mieussy.

²⁶ Cette question de l'utilisation du français n'est pas récente. En 1952 déjà, la Revue du Diocèse d'Annecy publiait un démenti concernant un texte circulant dans le diocèse et portant sur «les chants en français dans les Grand'Messes». À cette occasion, la revue rappelait aux prêtres, que cette lettre «sans signature, ni imprimatur» devait être «considérée comme n'ayant aucune valeur officielle». Revue du Diocèse d'Annecy, n° 14 (3 avril 1952), 184.

²⁷ ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

²⁸ Ibid. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien. L'équipe ajoute que «pendant la célébration» il pourrait être possible d'expliquer «spécialement une partie de la messe, différemment chaque fois, pour éviter le rabachage [sic]».

comme langue liturgique»,²⁹ tout en soulignant qu'il conviendrait de «maintenir le latin pour des prières essentielles: *Credo* par exemple». ³⁰ Le même constat est dressé par les membres de l'ACO d'Annemasse qui souhaitent l'utilisation de «la langue vulgaire». ³¹ Sans doute pensent-ils – comme certains paroissiens – que le latin est «un gros handicap pour la participation liturgique».

Toujours concernant la communication, des critiques sont émises – par les fidèles – contre les encycliques et les documents officiels. En effet, certains s'accordent pour dire que «les encycliques dans leur forme actuelle restent difficiles à comprendre». ³² Les prêtres de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy attendent des lettres pastorales qu'elles se présentent

«comme un enseignement clair, précis, répondant aux problèmes des chrétiens. Qu'elles évitent le délayage, ou de porter sur des sujets non accrochants ou qui n'intéressent pas l'ensemble de la communauté, mais seulement un groupe restreint». ³³

Plusieurs témoignages montrent également que les paroissiens, comme les prêtres, ne semblent pas convaincus de l'utilité de lire ces documents en chaire. Les desservants de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy écrivent à ce propos qu'il n'est pas obligatoire de «les lire dans les paroisses, si cela ne semble pas s'imposer localement». ³⁴ Ces propos laissent donc sous-entendre qu'aucune lettre pastorale ne devrait être lue, puisque la plupart sont composées à l'occasion des fêtes pascales ou d'événements nationaux ou internationaux d'importance. Les ouvriers d'Annemasse, quant à eux, estiment qu'il serait bien que «tous les fidèles aient le texte entre les mains et qu'il soit ensuite commenté en chaire». ³⁵ Ces propos montrent, de façon sous-jacente, que l'Église devrait s'adapter aux moyens modernes de communication et ne plus dispenser un «enseignement monnayé [...] de façon trop moralisante, pas assez dynamique et positive». ³⁶ La question de l'utilisation de la télévision n'est évoquée que de façon sporadique. Lorsqu'elle est citée, les auteurs rappellent que l'Église doit rendre ses fidèles prudents face aux programmes qui sont proposés, car ils ne doivent pas rester passifs mais bien être actifs dans le choix des émissions. ³⁷

²⁹ Ibid. Les paroissiens d'Ayze demandent «davantage de français dans les cérémonies liturgiques».

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid. Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

³² Ibid. Réponses des équipes d'ACO, ACGH, ACI de Vétraz-Monthoux.

³³ Ibid. Réponses de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid. Réponses de l'équipe d'ACO d'Annemasse.

³⁶ Ibid.

³⁷ ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'équipe ACGH de la paroisse Saint-François de Sales d'Ambilly. Ils écrivent: «La télévision est un moyen dangereux d'information car le spectateur est esclave de tout ce que nous livre le petit écran. Mais il faut compter avec ce moyen moderne et éduquer les fidèles à regarder la télévision, à discerner les bonnes émissions des moins bonnes, à regarder tel film plutôt que tel autre, à tirer les conclusions d'un débat d'actualité selon la morale de l'Église.»

Sur la question des rites et des sacrements les prêtres et les laïcs semblent plus ou moins partager opinions assez proches. Tous demandent plus d'humilité. Les séminaristes souhaitent «qu'un effort soit fait dans l'Église pour plus de simplicité: suppression des classes et des titres honorifiques».³⁸ Ils sont rejoints là par des laïcs qui approuvent «naturellement la suppression des classes pour les mariages et les sépultures».³⁹ Ce souhait montre qu'il devient nécessaire de faire entrer l'Église dans son temps, dans le sens, où il faut qu'elle laisse de côté les signes du temps passé triomphant et qu'elle prenne conscience des modifications qui ont été opérées dans la société et donc dans les mentalités des fidèles. Nous rejoignons ici, le constat dressé par l'abbé Chatelain,⁴⁰ lorsqu'il nous rappelait que l'Église avait besoin de souffler parce qu'elle était comme étouffée dans un carcan, et que le Concile lui avait permis de réaliser cela. Des différentes réactions que nous avons pu lire, il ressort qu'il devenait nécessaire de dépoussiérer un certain nombre de choses de façon à rendre l'Église plus dynamique et moins pompeuse. Mais les attentes divergent selon qu'il s'agit du clergé ou des fidèles. Débutons par les attentes des séminaristes et des prêtres. Les élèves de quatrième année souhaitent que «soient dépassées les relations purement canoniques pour parvenir à une connaissance profonde réciproque», ceux de troisième année demandent que l'évêque connaisse tous ses prêtres et qu'il y ait une «collaboration étroite» et que les «contacts [soient] faciles et fréquents».⁴¹ Les différentes notes laissent transparaître le besoin pesant pour ces jeunes élèves d'être assurés du soutien de leur supérieur. Les séminaristes de troisième année «souhaitent que l'évêque soit non un juge mais un père, que les prêtres le critiquent moins».⁴² Enfin, les élèves de cinquième année, qui approchent de la sortie du séminaire, soulignent l'importance que revêt pour eux les visites de l'évêque, qui devrait se présenter à eux comme un «Père» et non pas comme une «Excellence».⁴³ D'ailleurs, «il est à souhaiter que l'évêque n'apparaisse pas comme prélat ou prince de l'Église, mais comme représentant du Christ».⁴⁴ Des prêtres «aimeraient être connus par leur évêque au moyen de contact direct»,⁴⁵ alors que d'autres vont

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

⁴⁰ Entretien avec l'abbé Chatelain.

⁴¹ ADA. 3 A. Concile. Réponses des séminaristes.

⁴² Ibid. L'évêque reste malgré tout le chef du diocèse, et il paraît peu probable qu'il réussisse à satisfaire les attentes de tous les prêtres et quoi qu'il fasse, il sera toujours l'objet de critiques de la part de certains. Ces réponses sont aussi le reflet de critiques faites par rapport à la personnalité même de Mgr Cesbron, à la tête du diocèse de 1940 à 1962, et qui venait de décéder au moment de l'enquête. Les critiques auraient peut-être différentes face à une personnalité différente de la sienne.

⁴³ Ibid. Réponses des séminaristes.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ L'abbé Terrier nous rappelait qu'il avait demandé une audience personnelle à Mgr Cesbron; à cette occasion, l'évêque lui avait fait part de sa satisfaction à pouvoir bavarder directement avec l'un de ses prêtres. Sans doute, l'Ordinaire était-il conscient de ce manque mais peut-être était-il trop attaché à la tradition. En effet, plusieurs prêtres nous rappelaient que

jusqu'à écrire qu'il faudrait «détrionphaliser l'évêque». ⁴⁶ Un prêtre de la basse vallée de l'Arve écrit, quant à lui, qu'il aimerait qu'il «y ait davantage de contacts personnels [...] entre prêtres et évêques». ⁴⁷ Les laïcs dressent un constat du même acabit. Certains considèrent l'évêque comme un «préfet sur le plan religieux» ⁴⁸ et ils aimeraient qu'il soit «moins représentatif». ⁴⁹ Ils rejoignent les réflexions d'autres laïcs pour qui il faudrait «moins de protocole et plus de simplicité dans les rencontres des prêtres avec les évêques, dans les réceptions des évêques en tournées pastorales». ⁵⁰

Un autre volet de l'enquête porte sur les questions de l'organisation à la fois territoriale et humaine. L'organisation même du diocèse est mise en cause. Certains lui reprochent son côté «anachronique», ⁵¹ et son découpage qui entraîne le problème de la répartition du clergé. Un prêtre, professeur, âgé de trente-quatre ans, déclare que «le cloisonnement qui a séparé trop longtemps les diocèses [lui] paraît dépassé à l'heure actuelle». ⁵² Il tire profit de son expérience personnelle pour inciter à une plus grande collaboration entre prêtres de diocèses différents. ⁵³ Pour les participants de l'archiprêtré Notre-Dame d'Annecy, «les diocèses [sont] un peu à l'étroit [et] leur découpage correspond à une époque historique donnée, mais qui a évolué». ⁵⁴ Ils associent à cet héritage, une répartition du clergé qui «immobilise bien souvent du personnel dans chaque administration». Ils s'interrogent pour savoir si «la formule ne serait [...] pas à chercher du côté de la cohabitation des gros évêchés avec quelques auxiliaires?» Quoi qu'il en soit, ils soulignent qu'il «faut souhaiter une pastorale d'ensemble entre diocèses voisins confrontés à des problèmes communs» et ils regrettent «l'autonomie des évêques, chacun dans [leur] diocèse». ⁵⁵ Ces quelques idées montrent que les travaux du chanoine Boulard et les idées (concepts) qui ont été mis en place alors portent

Mgr Cesbron était encore d'un style «grand seigneur». Entretiens avec les abbés Terrier, Birraux, Chatelain.

⁴⁶ Ibid. Réponses de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy.

⁴⁷ Ibid. Réponses d'un prêtre de la Basse vallée de l'Arve.

⁴⁸ Ibid. Réponses des laïcs de Viuz-en-Sallaz. Le terme de préfet est également utilisé par les séminaristes.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ ADA. 3 A. Concile. Réponses des laïcs de Pers-Jussy. Les laïcs de Viuz-en-Sallaz demandent aussi plus de «simplicité dans les réceptions». Ceux d'Amancy remarquent qu'il n'y a pas «assez de liens entre évêques et laïcs» et ajoutent qu'ils «ne le vo[ie]nt pas».

⁵¹ Ibid. Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand.

⁵² Ibid. Réponse d'un prêtre de la basse vallée de l'Arve.

⁵³ Ibid. Il dit qu'il «devrait y avoir davantage de rencontres, d'échanges, d'entraide entre diocèse». Concernant cette question des échanges interdiocésains, nous pouvons rappeler que les séminaristes des diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise font leurs études à Annecy. Bien qu'ils ne soient pas prêtres, cela permet tout de même un certain brassage.

⁵⁴ Ibid. Réponses de l'archiprêtré de Notre-Dame d'Annecy.

⁵⁵ Ibid. Sans doute pensent-ils au travail réalisé par les évêques au cours des assemblées plénières qui se réunissent tous les trois ans.

leurs fruits.⁵⁶ Cependant, bien que de nombreux désirs s'expriment quant à la volonté de diviser les diocèses et les paroisses de façon plus logique vis-à-vis de la géographie et de la répartition de la population, les changements ne se font pas.⁵⁷ Des paroissiens demandent une adaptation de la formule du diocèse, à la «vie actuelle». Ils comprennent «la nécessité du diocèse», toutefois, ils

«voudrai[en]t le voir relié, encadré dans toute une région pour de nombreux problèmes pastoraux et apostoliques et dans l'ensemble du pays pour les grands problèmes et les grandes discussions».⁵⁸

Concernant la répartition du clergé, les ouvriers annemassiens estiment qu'elle devrait tenir compte des concentrations humaines.⁵⁹ Cela n'est pas sans rappeler à la fois les changements liés aux missions régionales et à la pastorale d'ensemble. Ces deux éléments ont mis en évidence que l'unité d'un secteur n'était plus forcément géographique mais bien plus sociologique et économique.⁶⁰ Cette idée de découpage «selon les régions naturelles et centres d'influence»⁶¹ est évoquée par les séminaristes de cinquième année. La question de l'adéquation entre département et diocèse est également évoquée par les secondes années, alors que d'une façon générale, les séminaristes s'accordent pour dire que le diocèse doit être «à dimension humaine» pour éviter que, dans le cas d'un petit diocèse, l'administration n'absorbe une part importante des prêtres.⁶² La collaboration entre les diocèses voisins, ou ceux présentant les mêmes problèmes, est également présentée par les élèves de troisième année.

Les laïcs – comme les prêtres – s'accordent pour dire qu'il est nécessaire de repenser la répartition du clergé. Dès cette période, la question du regroupement des paroisses rurales est évoquée; et certains séminaristes cherchent à «diminuer la disproportion entre paroisses rurales et paroisses urbaines».⁶³ Les travaux du chanoine Boulard, puis des missions régionales, avaient mis l'accent sur la nécessité, pour les prêtres, de travailler ensemble. Cette volonté de faire œuvre en commun semble perdurer puisque «la formation des communautés de prêtres interparoissiales pour de petites paroisses a été largement désirée par l'ensemble».⁶⁴ Les élèves de cinquième année soulignent le «problème des petites paroisses dont plusieurs pourraient être groupées à condition que le prêtre sache

⁵⁶ D'ailleurs de nombreuses réflexions laissent penser qu'un travail de maturation s'est opéré dans les esprits entre les missions régionales et le questionnaire.

⁵⁷ N'oublions pas que dès le milieu des années 1950 Mgr Cesbron opère des modifications relatives aux limites des paroisses ou des archiprêtres.

⁵⁸ ADA. 3 A. Concile. Réponses de la paroisse d'Ayze.

⁵⁹ Ibid. Réponses de l'ACO d'Annemasse.

⁶⁰ Les séminaristes dans leur ensemble estiment que «la division en zone secteur semble excellente», même si la «répartition des responsabilités n'y est pas encore au point».

⁶¹ ADA. 3 A. Concile. Réponses des séminaristes.

⁶² ADA. 3 A. Concile. Réponses des séminaristes.

⁶³ Ibid. Il s'agit des réponses des seconde et quatrième années.

⁶⁴ Ibid. Réponses des séminaristes.

porter le même intérêt aux deux paroisses»,⁶⁵ le lieu de résidence ayant un rôle non négligeable. Cela semble rejoindre l'avis de l'équipe enseignante de la PU d'Annemasse – Saint-Julien pour qui «trop de prêtres vivent isolés dans de trop petites paroisses (au risque de s'aigrir)».⁶⁶ Au système d'un prêtre par paroisse, ces laïcs préféreraient «des équipes cantonales de prêtres spécialisés qui s'occuperaient d'une région correspondant approximativement au canton en milieu rural ou à l'agglomération en milieu urbain».⁶⁷ L'équipe de l'école secondaire de Ville-la-Grand souhaite «l'accentuation du regroupement des paroisses rurales»⁶⁸. Certains estiment que «les curés ne sont pas assez regroupés»⁶⁹, ajoutant qu'il est «indispensable [...] que les fidèles d'une agglomération sentent à leur tête une équipe pastorale solidaire, communautaire».⁷⁰ Ainsi que nous pouvons le constater, ces questions posées en 1962 ne seront pas résolues par le Concile, et dans le cas du diocèse, il faut attendre 2004 pour que se mette en place le regroupement des paroisses.⁷¹ Plusieurs réponses montrent également qu'il serait nécessaire de concentrer tous les prêtres sur des tâches qui leur sont propres, c'est-à-dire, que dans les établissements scolaires, ils ne devraient pas s'occuper des tâches que les laïcs pourraient effectuer.⁷² Le cas des prêtres enseignants revient de manière presque récurrente. Les séminaristes l'évoquent en soulignant deux «dangers» potentiels. Le premier est celui du «fonctionnarisme»,⁷³ alors que l'autre est celui relatif à leur rayonnement auprès des élèves. En effet, ces «derniers ne s'arrêt[e]nt [souvent] qu'au côté professoral et non sacerdotal du prêtre-professeur».⁷⁴ Les enseignants de la PU d'Annemasse – Saint-Julien regrettent que l'Église ne soit pas assez confiante dans l'enseignement public.⁷⁵ Sans doute est-ce ce manque de confiance qui pousse le clergé à laissé des prêtres dans des tâches

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Ibid. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Ibid. Réponses de l'école secondaire Saint-François-de-Sales de Ville-la-Grand.

⁶⁹ Ibid. Réponses de l'ACGH d'Ambilly.

⁷⁰ Ibid. Les militants de Vétraz-Monthoux regrettent que «les paroisses urbaines [soient] trop étendues». ADA. 3 A. Concile. Réponse de l'ACGH, ACO, ACI de Vétraz-Monthoux.

⁷¹ En 1953 déjà, Mgr Cesbron, conscient des modifications s'opérant dans le diocèse, écrivait dans un communiqué: «Ce qui paraît désirable c'est que la cellule organisatrice des activités apostoliques soit, de plus en plus, le secteur, autrement dit l'archiprêtré, ou la ville entière dans nos plus grands centres. Beaucoup de nos paroisses sont petites; avec la vitesse actuelle, on y est à peine entré qu'on en est déjà sorti! l'archiprêtré, ou la ville, a plus de ressources en chrétiens, en chrétiennes, en prêtres. On peut y trouver, – ce qui est souvent très difficile dans la paroisse, – et on doit y chercher des prêtres et des militants qui deviendront des guides dans chacune des activités apostoliques qui leur seront confiées... responsables de secteurs, aumôniers de secteurs; c'est en bonne voie déjà.» Revue du Diocèse d'Annecy, n° 4 (22 janvier 1953), 36.

⁷² ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'ACO d'Annemasse. «Trop de prêtres sont encore utilisés à des tâches qui ne sont pas directement sacerdotales et où ils pourraient être remplacés par des laïcs (enseignement, économat, colonies de vacances...).»

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien.

qui pourraient être réalisées par des laïcs.⁷⁶ À Vulbens, les paroissiens se plaignent que «trop de prêtres [sont] dans les collèges [et] pas assez en paroisses».⁷⁷

C'est aussi la paroisse elle-même qui est mise en cause. Les griefs portent à la fois sur les délimitations des paroisses et sur leur dynamisme. Les limites paroissiales ne semblent plus adaptées aux conditions du temps. Alors que dans une paroisse, on «regrette que la rue soit la limitation de la paroisse», estimant que les «limites devraient être fictives et tracées dans un champ, par exemple»,⁷⁸ dans une autre, les paroissiens pensent qu'il «serait bon de revoir les limites de certaines paroisses qui se trouvent beaucoup trop éloignées du chef-lieu [puis-que] certains villages sont à une heure de marche de leur propre église, alors qu'ils sont à vingt minutes de l'église voisine».⁷⁹ De façon sous-jacente à cette question de la délimitation des paroisses, nous pouvons voir poindre la remise en question du principe même de la paroisse équivalente à la commune. En effet, nous pouvons nous demander s'il ne serait pas mieux de constituer des paroisses basées, comme les zones, sur des intérêts communs plutôt que sur des aspects purement administratifs. N'est-ce pas également une interrogation qui touche la société française, à une échelle plus large, avec la question de l'aménagement du territoire?

Plusieurs constats montrent que la paroisse manque de convivialité pour être une seconde famille pour les habitants. En effet, certains fidèles regrettent le cloisonnement des paroissiens et le «manque de faim spirituelle des jeunes et des adultes».⁸⁰ Ils sont rejoints dans leur constat par trois femmes qui estiment que «plus [la paroisse] est grande, plus elle est cloisonnée, plus les gens sont indifférents les uns des autres».⁸¹ Les hommes jugent qu'il serait nécessaire de développer un service d'accueil, alors que les femmes soulignent que «les activités com-

⁷⁶ Les mouvements adultes de Vétraz-Monthoux écrivent que «tous les prêtres du diocèse devraient se consacrer d'abord à l'apostolat paroissial. Dans les écoles libres, l'enseignement des matières profanes devrait être laissé à des maîtres laïcs pour que les prêtres se consacrent davantage à l'enseignement religieux de tous». ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'ACGH, ACO, ACI de Vétraz-Monthoux.

⁷⁷ ADA. 3 A. Concile. Réponses de la paroisse de Vulbens.

⁷⁸ Ibid. Réponses de l'ACGH de Notre-Dame des Foyers, Cornières. Il s'agit d'une paroisse nouvelle puisqu'elle est érigée en 1959. Cette question de la délimitation des paroisses pose un certain nombre de problèmes, dans le milieu urbain puisque plusieurs paroisses se découpent une ville ou une agglomération. Cela n'est pas sans rappeler les discussions qui ont eu lieu à propos de la délimitation de la paroisse nouvelle du Sacré-Cœur à Cran-Gevrier.

⁷⁹ Ibid. Réponses de la paroisse de Lucinges.

⁸⁰ Ibid. Réponses de l'ACGH de la paroisse Saint-François d'Ambilly. Ils écrivent «quant à la paroisse, elle pourrait être plus accueillante et ne pas être formée de groupes par trop fermés, vivant en vase clos, comme c'est souvent le cas, par exemple, pour les chorales».

⁸¹ Ibid. Réponses d'une «rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans».

munes rapprochent». ⁸² Elles évoquent le cas des navetteurs, ⁸³ qui sont dans «l'impossibilité d'avoir une vie paroissiale» puisqu'ils assistent à la messe dominicale, mais à cause de leurs déplacements quotidiens (liés à leur travail), ils ne peuvent «guère fréquenter la paroisse», et de ce fait «ils sont étrangers partout». ⁸⁴ Ce problème, loin d'être anecdotique, montre la nécessité que le clergé a de s'adapter aux transformations de la vie quotidienne de ses paroissiens. Les fidèles, dont les conditions de travail changent, ne peuvent plus avoir une pratique semblable à celle de leurs parents ou de leurs grands-parents et le clergé doit s'adapter à ses nouvelles exigences. Des efforts sont déjà faits dans ce sens, puisque les séminaristes des trois et quatrième années «insistent sur les messes du soir», tout en rappelant que celles du dimanche soir sont «très fréquentées» et qu'il «ne [faut] pas se contenter de messes basses» mais «peut-être d'avoir la possibilité de solenniser davantage la messe du soir». ⁸⁵ Les sœurs de Saint-Joseph d'Annecy soulignent d'ailleurs que les «messes du soir rendent grand service aux travailleurs». ⁸⁶

Une autre question attire l'attention des fidèles: celle de leur participation dans la vie de l'Église. Les laïcs n'arrivent pas à savoir quelle place ils doivent occuper auprès des prêtres. Des enseignantes annemassiennes soulignent qu'il «serait bon que le laïc chrétien sache qu'il est le prolongement du prêtre» ⁸⁷. Ils doivent mettre leurs «capacités [...] à la disposition de l'Église», cependant, cet «engagement ne doit pas avoir pour conséquence une diminution de sa personnalité». ⁸⁸ Il ressort très clairement des différentes notes que les laïcs veulent une re-définition ⁸⁹ précise du rôle qu'ils doivent tenir dans l'Église, «dans la liturgie, dans la gestion matérielle des paroisses [et] dans l'information au sujet des problèmes particuliers aux différentes professions et aux différents milieux». ⁹⁰

⁸² Ibid. Les séminaristes de seconde année estiment que «pour fonder une paroisse, dans laquelle il y ait une charité» il «serait intéressant de créer peut-être des communautés de quartier, lesquelles communautés se retrouveraient dans l'Église paroissiale, par exemple, à l'occasion des grandes fêtes». Les séminaristes de seconde année désirent la création de communautés de quartier.

⁸³ Il s'agit du seul cas que nous avons pu relever de témoignage évoquant les personnes faisant la navette entre leur domicile et leur lieu de travail.

⁸⁴ ADA. 3 A. Concile. Réponses d'une «rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans».

⁸⁵ ADA. 3 A. Concile. Réponses des séminaristes.

⁸⁶ Ibid. Réponses des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy.

⁸⁷ Ibid. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Ibid. Dans leur réponse, les hommes de l'ACGH de la paroisse Saint-François de Sales de Ville-la-Grand écrivent: «Oui, il nous paraît opportun que soit mieux défini le rôle des laïcs dans l'Église, car ce rôle est d'une importance capitale. Ils pénètrent et vivent où le prêtre est absent, ils sont plus près des hommes que le prêtre».

⁹⁰ Ibid. Réponses de la PU d'Annemasse – Saint-Julien. Les réponses de l'école secondaire de Ville-la-Grand présentent les mêmes aspirations.

Les laïcs d'Annecy-ville rappellent qu'ils «ne sont pas toujours assez conscients qu'ils sont seuls à pouvoir porter un témoignage chrétien dans certains milieux et que c'est à travers [les laïcs] que les incroyants rencontrent l'Église». Voilà pourquoi ils jugent, à juste titre, que «leur rôle est irremplaçable» et qu'il convient qu'il soit «nettement défini».⁹¹ C'est pour cette raison que le laïc doit savoir «exactement jusqu'où il peut aller pour seconder le prêtre» et que les prêtres doivent accepter «de céder aux laïcs la place qui leur revient».⁹² Plusieurs témoignages montrent que cela est loin d'être acquis, tel est le cas pour ces laïcs ouvriers qui rappellent que «certains curés se considèrent encore comme les seuls responsables de l'organisation de leur paroisse». Ils ne font vraiment pas confiance aux laïcs dans «l'organisation de l'apostolat, soit dans la marche générale de la paroisse».⁹³ Ces propos montrent que certains prêtres n'ont pas encore compris la nécessité pour eux de laisser les laïcs participer à l'apostolat.⁹⁴ Cette idée est renforcée par la suite du témoignage qui rappelle que ces prêtres «ont tendance à utiliser les militants [...] sans établir une priorité entre l'évangélisation et d'autres tâches secondaires».⁹⁵ Cette idée est reprise par les équipes d'ACGH, d'ACO et d'ACI de Vétraz-Monthoux, pour qui «la pénurie actuelle de prêtre oblige les laïcs à prendre de plus en plus de responsabilités dans la vie de la paroisse» et le laïc «ne doit pas seulement seconder le prêtre mais diriger certaines activités paroissiales». Des femmes d'Ambilly soulignent que l'effort entrepris avec la participation des laïcs doit «se poursuivre»,⁹⁶ car «il reste encore l'idée d'une hiérarchie qui commande et dirige», et donc «un gros effort de recherche en commun de contacts est à faire pour une insertion plus grande des laïcs».⁹⁷ Cette question de la collaboration entre le laïcat et le clergé est délicate puisque les uns revendiquent d'être «traités en adulte»,⁹⁸ demandant plus de responsabilités, alors que les autres ne veulent pas céder une once de ce qu'ils estiment être leur domaine. Ces constats ne doivent pas faire oublier que certains laïcs se sentent mal à l'aise vis-à-vis de ce rôle. Tel est le cas à Marignier où les paroissiens écrivent qu'ils voient «très mal le rôle des laïcs dans l'Église» parce

⁹¹ Ibid. Réponses des laïcs d'Annecy ville.

⁹² Ibid.

⁹³ Ibid. Réponses de l'ACO d'Annemasse.

⁹⁴ Ils soulignent également que «l'action catholique est une part de l'apostolat» et qu'«une distinction plus nette [est] souhaitée».

⁹⁵ ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'école secondaire de Ville-la-Grand.

⁹⁶ Ibid. Réponses d'une «rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans».

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ibid. Réponses d'Annecy-ville. Ils demandent à être «non seulement des exécuteurs de directives épiscopales, mais» ils veulent aussi «prendre eux-mêmes des initiatives sous le contrôle de la Hiérarchie».

qu'ils ne sont pas «habituéés à participer à sa vie».⁹⁹ Leur raisonnement peut sans doute s'appliquer à d'autres paroisses. En effet, ils soulignent qu'ils ont toujours pensé que la vie de l'Église était «l'affaire du prêtre» et que «maintenant qu'on [leur] parle d'action catholique, il [leur] semble que le clergé veut se décharger sur [eux]».¹⁰⁰ Ces paroissiens montrent leur volonté de ne pas laisser choir leur foi et ils souhaitent que les prêtres «persévèrent pour [les] amener à vaincre [leurs] résistances en [leur] rappelant très souvent [leurs] responsabilités de chrétiens».¹⁰¹

Des critiques apparaissent à l'encontre des prêtres. On reproche à certains leur manque d'humilité et de vivre dans une position de supériorité par rapport à leurs paroissiens. Certains estiment que le prêtre doit «en toute circonstance garder sa place de représentant du Christ [et] ne doit pas être fonctionnaire»,¹⁰² qu'il doit même «servir d'exemple à ses paroissiens»;¹⁰³ qu'il «doit être humain, près des gens, parmi les gens». Des ouvriers dressent le même constat, jugeant que «l'attitude et le style de vie trop bourgeois de certains prêtres mettent l'obstacle à l'évangélisation du monde ouvrier».¹⁰⁴ Des paroissiennes estiment que «le prêtre doit être humble, accueillant, savoir être miséricordieux, et vis-à-vis du pécheur savoir présenter le Christ qui pardonne».¹⁰⁵ Il nous est impossible de généraliser, mais nous pouvons estimer que les prêtres qui optent pour cette attitude sont ceux d'un certain âge, dont l'ordination doit remonter au temps où le curé était une personne importante de la communauté villageoise. Il semble que les jeunes abbés soient plus ouverts sur les questions du monde d'alors.¹⁰⁶ Mais cela n'est-il pas le constat récurrent des conflits de génération? Soulignons que ces critiques proviennent de paroisses dont la pratique est érodée depuis déjà un certain temps.

⁹⁹ ADA. 3 A. Concile. Réponses de la paroisse de Marignier. Il s'agit très probablement d'un groupe de paroissiens d'un certain âge, puisque s'il s'agissait d'un groupe de militants d'action catholique spécialisée, ils se sentiraient plus concernés par le rôle des militants.

¹⁰⁰ Ibid. Réponses de la paroisse de Marignier.

¹⁰¹ Ibid.

¹⁰² Ibid. Réponses de l'ACGH d'Ambilly.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid. Réponses de l'ACO d'Annemasse.

¹⁰⁵ Ibid. Réponses d'une «rurale-ouvrière de trente-cinq ans, d'une très grosse handicapée physique militante en milieu malade, âgée de quarante-huit ans et d'une jeune employée de commerce de vingt-six ans». Elles soulignent en effet que «dans certains cas de conduite appelant la critique, de mœurs trop libres, on a trouvé des prêtres trop durs, en particulier pour des gens pas formés, il aurait fallu plus d'indulgence et de compréhension des situations». Un constat similaire est présenté par un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse. Ces dernières soulignent que «dans la mesure du possible, le prêtre devrait se manifester par la charité, l'humilité et la prière. On attend beaucoup du prêtre qui doit être un exemple et qui, de ce fait, doit être vigilant. On aimerait qu'il transmette avec foi, avec élan, la parole de Dieu». ADA. 3 A. Concile. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annemasse.

¹⁰⁶ Ibid. Des membres de la PU d'Annemasse – Saint-Julien souligne qu'ils trouvent «les jeunes abbés ouverts». Ce constat n'est pas propre à la période des années 1960 puisque cette ouverture d'esprit chez les jeunes vicaires est déjà évoquée à propos de la question de l'action catholique.

Quoi qu'il en soit, plusieurs témoignages montrent qu'il serait nécessaire aux séminaristes, durant leurs études, de faire des stages ou au moins d'avoir un temps de réflexion avant l'ordination. Un laïc résume cette idée en déclarant que «les prêtres séculiers qui sont destinés à vivre dans le siècle devraient avoir plus de contact avec le monde sur lequel ils semblent manquer d'informations objectives à tous points de vue».¹⁰⁷ Il souligne également qu'il «serait souhaitable qu'en plus de leur préparation spirituelle et intellectuelle une place soit accordée à l'étude de quelques problèmes matériels inséparables de la vie quotidienne: administration, gestion du budget, problème d'argent...».¹⁰⁸ Cet exemple montre combien les attentes des fidèles sont importantes. Ils ne veulent plus simplement voir dans le prêtre, celui qui le dimanche apporte la parole divine, ils attendent de lui qu'il soit là pour les aider à mieux vivre leur foi. N'est-ce pas une part de l'héritage laissé par les mouvements d'action catholique que de vouloir vivre sa foi au quotidien? D'autres réponses montrent que «le séminaire est coupé de la réalité».¹⁰⁹ Les fidèles aimeraient que «les futurs prêtres soient mieux informés de la vie des laïcs dans leurs différentes professions et dans les différentes classes de la société – et qu'en particulier ils prennent conscience de la manière réelle dont se manifeste leur déchristianisation». Ces paroissiens sont conscients du fait que «cela ne puisse se faire d'une manière théorique au séminaire mais il faudrait que pendant leurs premières années de ministère leur attention soit attirée sur ces questions».¹¹⁰ Ainsi que nous pouvons le constater, les attentes des fidèles ont largement évolué en un siècle.¹¹¹ Les séminaristes et les prêtres sont pour certains conscients de cette coupure qui existe entre le monde du séminaire et celui de l'extérieur.

L'existence des petits séminaires est parfois même remise en cause. Plusieurs réponses montrent que ce système peut parfois être un obstacle pour la formation; bien que ces établissements soient utiles pour maintenir la vocation.¹¹² Les

¹⁰⁷ Ibid. Réponse d'un laïc annécien.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ ADA. 3 A. Concile. Réponses de l'archiprêtre Notre-Dame d'Annecy. Nous pouvons ajouter le témoignage d'un prêtre, aumônier diocésain d'action catholique qui expose sa réflexion sur «une meilleure formation des futurs prêtres en ministère». Il est d'ailleurs intéressant de souligner que ce prêtre quittera le ministère au milieu des années 1970. Sa réflexion naît de son expérience «douloureuse» lors de la guerre d'Algérie où il a passé vingt-quatre mois entre 1955 et 1957. À son retour au séminaire (ce n'était pas celui d'Annecy) il s'est rendu compte qu'on ne donnait pas aux séminaristes «ce qui est nécessaire pour être présent au monde d'aujourd'hui».

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Celle du clergé également. Nous percevons le glissement qui s'est opéré tout au long de la première moitié du siècle et qui montre que le clergé prend plus en considérations les aspirations des fidèles.

¹¹² ADA. 3 A. Concile. Réflexions d'un groupe de six enseignantes du lycée mixte d'Annessasse. Ces dernières soulignent, à juste titre, qu'une «vraie vocation résistera et sortira même grandie d'un passage dans un établissement autre qu'un petit séminaire». Elles s'interrogent tout de même en déclarant que «peut-être ces petits séminaires sont nécessaires néanmoins pour favoriser l'éclosion des vocations». Ces interrogations interviennent au moment

séminaristes jugent qu'il est nécessaire de maintenir les petits séminaires, tout en soulignant qu'il serait important d'avoir «un temps de réflexion».¹¹³ Ils évoquent d'ailleurs la possibilité de faire un stage dans des lycées publics, justement «en vue d'affermir leur vocation».¹¹⁴ Ce temps peut être mis à profit pour être certain de la véracité de sa vocation. Au final, les laïcs ne commentent que très peu la formation des prêtres, parce qu'ils estiment qu'ils sont mal placés pour cela. Cependant, ils profitent de la question de la formation pour souligner l'intérêt des écoles secondaires et des internats religieux. En même temps, ils demandent à l'Église d'avoir une confiance plus grande dans l'enseignement public.

Cette enquête dont le but est de connaître les attentes des catholiques face à l'ouverture du Concile permet de montrer plusieurs choses. D'abord, que l'Église doit évoluer. Ensuite, elle montre que les fidèles prennent conscience véritablement du rôle qu'ils ont à jouer. Ils ne sont plus simplement les spectateurs de la vie religieuse mais ils en sont bien des acteurs. En cela, les mouvements d'action catholique ont réussi leur mission, ou au moins une large part de celle-ci. Enfin, nous avons pu constater que la majorité des laïcs affirmait sans crainte leurs idées, parfois leurs reproches. Cela prouve donc que la peur du prêtre semble avoir disparu, au moins chez les plus jeunes et qu'un changement de mentalités s'est opéré. Des fidèles rappellent que «beaucoup d'adultes ont été élevés dans une certaine crainte respectueuse du prêtre et n'osent pas l'aborder pour lui offrir une collaboration».¹¹⁵ S'ils n'osent pas proposer leur aide aux prêtres, il est aisément concevable qu'ils refusent d'affirmer leurs reproches envers l'Église. Les séminaristes sous-entendent cette idée en rappelant qu'ils «aimeraient voir libérés [les fidèles] de la crainte de la soutane noire ou violette».¹¹⁶ Cette crainte peut sans doute expliquer que certaines questions ne soient pas traitées, ou alors si elles le sont, c'est d'une façon très neutre par l'utilisation de termes comme «nous ne nous sentons pas concernées par ces problèmes qui nous semblent être l'affaire du clergé».¹¹⁷ Cette enquête montre que des efforts de réflexion sont faits depuis plusieurs années.

même où se développent de plus en plus les établissements secondaires laïcs, les CEG (Collège d'Enseignement Général).

¹¹³ Ibid. Réponses des séminaristes.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid. Réponse de la paroisse de Marignier.

¹¹⁶ Ibid. Réponses des séminaristes.

¹¹⁷ ADA. 3 A. Concile. Réponse de l'ACI d'Ambilly.

Les attentes du diocèse d'Annecy face au Concile

À la veille du Concile Vatican II, le diocèse d'Annecy organise une enquête destinée à connaître les attentes du clergé et du laïcat. La diversité des réponses et de leurs origines montre que la tenue du Concile est attendue et qu'une modernisation est souhaitée dans divers domaines. La question de la liturgie y tient une place importante; notamment autour de l'utilisation du français, même si d'autres problèmes sont évoqués. Dans d'autres domaines, des réponses paraissent même avant-gardistes, comme celles mettant en cause la paroisse ou celles évoquant leur regroupement. Les réponses reflètent également le rôle joué par les militants d'action catholique qui souhaitent une redéfinition précise du rôle des laïcs dans l'Église. Étant témoins de situation au quotidien, ils souhaitent par leurs expériences aider le clergé à y faire face. Cette étude montre donc qu'il y a une véritable volonté de redynamisation et de réorganisation du diocèse tout en étant critique face à certains éléments.

Die Erwartungen der Diözese Annecy im Angesicht des Konzils

Am Vorabend des II. Vatikanums organisierte die Diözese Annecy eine Umfrage, die dazu bestimmt war, die Erwartungen sowohl des Klerus als auch der Gläubigen in Erfahrung zu bringen. Die Vielgestaltigkeit der Antworten und ihre Herkunft zeigen, dass die Abhaltung eines Konzils begrüßt und eine Modernisierung gewünscht wurde, und zwar in unterschiedlichen Bereichen. Die Frage der Liturgie nahm hier einen wichtigen Platz ein, besonders der Gebrauch des Französischen, wengleich auch andere Probleme aufgeworfen wurden. So können in anderen Zusammenhängen die Antworten gar als avantgardistisch erscheinen, wie jene, welche die Pfarrei in Frage stellten oder eine Umstrukturierung derselben nahe legten. Die Antworten widerspiegeln zugleich auch die Rolle, die von den militanten Vertretern der Katholischen Aktion eingenommen wurde, welche eine präzise Neuumschreibung der Rolle der Laien in der Kirche ersehnten. Selbst im Alltag bewährt wünschten sie, mit ihren Erfahrungen den Klerus unterstützen zu können. Diese Untersuchung zeigt somit auf, dass es einen echten Willen zu Dynamik und Reorganisation in der Diözese gab, ganz und gar kritisch angesichts bestimmter Sachverhalte.

Second Vatican Council: The Expectations of the Diocese of Annecy

On the eve of Vatican II, the diocese of Annecy collected information from its clergy and its lay members concerning their expectations. The diverse nature of the responses and of their provenance demonstrates that the Council was awaited with a desire for modernization in a number of areas. Prominent was the question of the liturgy, especially the use of the vernacular, although this was not the only issue raised. Some of the responses appear very avant-garde: they went as far as to question the value of the parish or to suggest that parishes should be grouped together in larger units. The responses also reflect the actions of Catholic militants desiring a new and precise definition of the role of lay members within the Church. As witnesses of the situation on a daily basis, they wished to support the clergy more directly. This study reveals a sincere commitment to redynamisation and reorganization within the diocese, but no lack of critical awareness of certain problems.

Mots clés – Schlüsselbegriffe – Keywords

Diocèse d'Annecy – Diözese Annecy – Diocese of Annecy, laïcs – Laien – lay members, action catholique – Katholische Aktion – Catholic action, séminaristes – Seminaristen – seminarists; concile Vatican II – II. Vatikanum – Vatican II, enquête pré-conciliaire – vorkonziliare Umfrage – pre-Vatican II enquiry, attentes – Erwartungen – expectations; 1962–1963 – 1962–1963 – 1962–1963.

Esther Deloche, Dr., Lyon, sa thèse était intitulée: «Le diocèse d'Annecy de 1905 à 1962», elle a été soutenue à Lyon II, en octobre 2009.

